



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 26

la séance

Nombre de membres représentés 6

Nombre de membres non 1
représentés

Le lundi 12 avril 2021 à 18h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Hélène DANESI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal ALLAIN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 9

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Conformément aux orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021, le budget de la Ville a été construit sur les bases suivantes :

- l'impact de la crise sanitaire qui pèse directement sur la capacité d'autofinancement prévisionnelle,
 - la hausse des moyens pour les services publics,
 - une augmentation des subventions versées aux associations,
 - un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
 - la poursuite d'un programme d'investissement important afin d'offrir un meilleur cadre de vie.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à 56 287 544,80 €. Les prévisions du budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2020 que nous venons de reprendre par anticipation.

Compte tenu de la complexité des règles budgétaires et comptables, le choix a été fait de reconduire une présentation similaire à celle du budget primitif de 2020 afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Ce budget 2021 se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 37 665 651,65 €)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	variation BP 2021/BP2020	
	BP+RC+DM	BP+RC+DM	Propositions	montants	en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 103 595,58	8 419 343,28	8 528 961,41	109 618,13	1,30%
012 CHARGES DE PERSONNEL	16 572 386,85	17 371 325,68	17 474 051,74	102 726,06	0,59%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 962 394,00	4 232 222,00	1 908 238,00	-2 323 984,00	-54,91%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 843 588,45	3 191 685,27	3 096 948,69	-94 736,58	-2,97%
Total des dépenses de gestion courante	31 481 964,88	33 214 576,23	31 008 199,84	-2 206 376,39	-6,64%
66 CHARGES FINANCIERES	215 021,62	301 315,23	236 170,85	-65 144,38	-21,62%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	46 456,00	10 000,00	-36 456,00	-78,47%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 706 986,50	33 562 347,46	31 289 370,69	-2 272 976,77	-6,77%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 359 468,69	1 555 563,54	3 711 132,96	2 155 569,42	138,57%
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 877 184,04	2 595 703,54	2 665 148,00	69 444,46	2,68%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 236 652,73	4 151 267,08	6 376 280,96	2 225 013,88	53,60%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 943 639,23	37 713 614,54	37 665 651,65	-47 962,89	-0,13%

Les charges à caractère général (chapitre 011) 8 528 961,41 €

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre comprend les dépenses courantes de la Ville : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances...

Par comparaison au budget 2020, ce chapitre affiche une augmentation de 1,30 % (+ 109 618,13 €).

Nous relèverons parmi les principales augmentations comprises dans ce chapitre :

Nature	Budget 2019 BP+RC+DM sans AS	Budget 2020 BP+RC+DM sans AS	Budget 2021 Propositions	variations		observations
				montants	%ge	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 410,00	38 490,00	99 868,00	61 378,00	97,01%	Enveloppe augmentée compte tenu des conditions sanitaires
60636 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	50 500,00	52 000,00	81 700,00	29 700,00	35,79%	Enveloppe augmentée compte tenu des conditions sanitaires
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 142 344,00	1 755 897,81	1 994 148,74	238 250,93	15,00%	Au BP 2020, le budget de la restauration scolaire avait été diminué compte tenu de la fermeture des écoles lors du 1er confinement. Le BP 2021 est construit à ce stade sur l'absence de fermeture de la restauration scolaire et périscolaire, soit une inscription de + 185 000 € par rapport au BP 2020
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	89 630,00	142 491,00	172 146,00	29 655,00	19,89%	nouvelles enveloppes pour des actions développement durable (22 500 €)
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	46 695,00	53 335,00	73 715,00	20 380,00	46,15%	enveloppe prévisionnelle pour des dossiers d'urbanisme
6245 TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES	78 060,00	72 635,00	105 042,00	32 407,00	54,90%	location de cars pour les sorties et les séjours + piscine scolaire
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	492 792,00	517 090,00	608 850,00	91 760,00	16,41%	Enveloppe augmentée compte tenu des conditions sanitaires
Augmentations supérieures à 20 000 €		2 918 431,00	2 631 938,81	3 135 469,74	503 530,93	19,78%

Ces augmentations sont en partie compensées par des baisses d'autres comptes :

Nature	Budget 2019 BP+RC+DM sans AS	Budget 2020 BP+RC+DM sans AS	Budget 2021 Propositions	variations		observations
				montants	%ge	
6042 PREST. DE SERVICES REFACTURABLES	345 935,00	291 033,00	245 800,00	-45 233,00	-18,62%	seulement deux classes découvertes, contre 7 prévues en 2020 (- 36 000 €)
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	366 270,00	526 220,00	332 462,00	-193 758,00	-38,59%	Certaines dépenses liées à la crise sanitaire inscrites au BP 2020 ne seront plus effectuées (acquisitions de masques en tissus,...).
6135 LOCATIONS MOBILIERES	20 706,00		0,00			Dans le cadre du 1er confinement, la commune avait loué une laveuse. Dépense non renouvelée au BP 2021
61351 LOCATION MATERIEL ROULANT	54 418,00	243 032,60	87 393,00	-22 256,51	-9,16%	
61358 LOCATION AUTRES MATERIELS	117 912,60		133 383,09			
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	361 250,00	635 745,00	585 385,00	-50 360,00	-7,90%	La crise sanitaire ralentit ou décale certains travaux d'entretiens non urgent
617 ETUDES ET RECHERCHES	95 400,00	101 420,00	76 450,00	-24 970,00	-24,60%	Etudes réalisées en 2020, non reconduites
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	113 370,00	113 370,00	78 815,00	-34 555,00	-47,23%	Enveloppe ajustée sur le réalisé 2019 et 2020
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	87 454,50	85 363,78	40 193,11	-45 170,67	-52,65%	Cotisation mission locale prise par l'EPT
Baisses supérieures à 20 000 €		1 562 716,10	1 996 184,38	1 579 881,20	-416 303,18	-22,13%

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

17 474 051,74 €

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de 102 726,06 € (+ 0,59 %) par rapport au BP 2020.

C'est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Départs annoncés : - 711 676 €

25 départs d'agents sont prévus en 2021 : 1 à la DGS, 6 à la Police municipale, 1 à la Culture, 1 au Périscolaire , 2 à l'Enseignement, 1 à la Jeunesse, 1 au Guichet unique, 2 à la Bibliothèque, 5 aux Superstructures, 4 à la Petite enfance et 1 aux RPA, .

1 seul poste ne sera pas remplacé, tandis que pour les autres, un réajustement du besoin et des profils recherchés sera systématique.

- Créations de poste : + 99 490 €

Les créations de poste concerneront principalement les Services à la population : Jeunesse, Guichet unique, Enseignement, EMA, Bibli, Sports.

- Remplacements suite à départ : + 804 001 €

Au-delà du remplacement des départs annoncés en 2021 (voir ci-dessus), il reste une dizaine de recrutements à pourvoir suite à des départs ayant eu lieu en 2020, voire 2019. Ces recrutements concernent les services infrastructures, voirie, police municipale, ressources humaines, affaires juridiques et NTIC.

- Remplacements suite à absence temporaire : + 59 003 €

S'agissant des remplacements suite à absence temporaire (congé maternité, congé maladie), la priorité est donnée aux absences dans les services en contact direct avec la population ou qui sont déjà en tension : Enseignement, CCAS, périscolaire.

- Revalorisations salariales (avancements, promotions, titularisation, évolutions réglementaires, régime indemnitaire, participation à la protection sociale complémentaire) : - 73 070 €

Cette enveloppe tient compte à la fois des évolutions de carrières des agents (à l'ancienneté et au mérite), de la mise en place du RIFSEEP prévue avant la fin de l'année, de la mise en place du Forfait

Mobilité. Elle est négative cette année, car en 2020, l'attribution de la prime covid a eu un impact très important (115.000 euros).

- Evolutions réglementaires : + 48 792 €

Cette enveloppe concerne les mesures réglementaires telles que l'évolution du SMIC, la mise en place de la prime de précarité, les réformes statutaires, etc...

- Elections régionales et départementales : + 2 000 €

Impact quasi nul par rapport à 2020 puisqu'il y a aussi eu 4 scrutins pour les élections municipales

- Effet « année pleine » des mesures RH prises en 2020 (recrutements, revalorisations) : + 198 089 €

Ce coût traduit l'impact en 2021 des recrutements, évolutions de carrières et revalorisation salariale ayant eu lieu en 2020.

Atténuations de produits (chapitre 014)	1 908 238,00 €
---	----------------

Ce chapitre est en forte baisse (- 2 323 984 €), car il n'est plus nécessaire de prévoir le versement de la TEOM à l'EPT qui la perçoit directement depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette baisse impacte également les recettes fiscales (chapitre 73).

La Ville subit des prélèvements sur ses recettes qui sont répartis ainsi :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant constant de 1 436 394,00 €.
- Dans le cadre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités, la Ville va voir ses recettes diminuées du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). La Ville devra verser 471 844 € en 2021 à l'EPT Paris Est Marne et Bois (montant 2020).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	3 096 948,69 €
--	----------------

Ce chapitre est en baisse de 3,22 % par rapport au budget 2020, en raison de la baisse du montant prévisionnel versé au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

- Des moyens importants pour le fonctionnement du CCAS : 871 929 €

En matière de solidarités, la Ville continuera à affirmer en 2021 son soutien aux Joinvillais les plus fragiles par le versement au CCAS, l'instrument de sa politique sociale, d'une subvention d'équilibre d'un montant identique à celui de 2020, en hausse de 104 K€ par rapport à celle de 2019 afin de lui permettre de mieux affronter la crise sociale. Cette subvention permettra en conséquence au CCAS de disposer de la marge de manœuvre financière adéquate pour mener des actions ciblées et bien adaptées aux besoins conjoncturels des usagers, tout en s'attachant à rationaliser ses dépenses de fonctionnement et à renforcer la recherche active de subventions.

- Le soutien continu aux associations locales avec un subventionnement total de 980 342 € dont la subvention de 290 000 € versée à la Maison Kangourou et la subvention de 93 000 € versée à la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de DSP pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris
- La participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 333 000 €
- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT pour un montant estimé à ce jour de 252 933 €

En 2020, la Ville avait dû verser 449 574 € (cette hausse avait l'objet de la décision modificative votée en décembre 2020). En 2021, en l'absence de notification, c'est le montant initial de 2020 qui a été inscrit.

- La subvention de 105 825 € versée au budget annexe du cinéma
- La contribution au syndicat INFOCOM pour un montant de 49 082,16 € conformément au protocole de sortie de ce syndicat (dernière année).

Dans ce chapitre sont également inscrits :

- les indemnités, cotisations et frais des élus : 247 450 €
- les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : 113 047 €
- les admissions en non valeurs et créances non éteintes : 58 943 €

Suite au changement de nomenclature (de M14 à M57), certaines dépenses sont dorénavant inscrits dans ce chapitre, par exemple :

- frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune : 17 500 €
- remboursements des usagers : 17 800 €

Les charges financières (chapitre 66) 236 170,85 €

Ce chapitre est en forte baisse (- 65 144 €) par rapport au BP 2020, compte tenu de la baisse de l'encours de dette en 2020. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses de fonctionnement (0,63%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 10 000,00 €

Ce chapitre ne comprend plus que l'annulation des titres des années antérieures.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) 35 000,00 €

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, une provision pour créances douteuses est inscrire pour un montant de 35 000 €.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 2 665 148,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2021.

Virement à la section d'investissement (compte 023) 3 711 132,96 €

L'ensemble de ces recettes et charges de fonctionnement permet de prévoir un virement au profit de la section d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	variation BP 2021/BP2020
	BP+RC+DM	BP+RC+DM	Propositions	montants en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	360 000,00	160 000,00	-200 000,00 -55,56%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTE	3 659 062,00	3 553 791,00	3 814 653,00	260 862,00 7,34%
73 IMPÔTS ET TAXES	26 368 964,00	27 101 580,00	25 533 638,00	-1 567 942,00 -5,79%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 242 298,83	5 476 549,78	5 520 231,92	43 682,14 0,80%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	467 932,00	426 485,00	348 635,00	-77 850,00 -18,25%
Total des recettes de gestion courante	35 938 256,83	36 918 405,78	35 377 157,92	-1 541 247,86 -4,17%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	2 770,83	0,00	-2 770,83 -100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 938 256,83	36 921 176,61	35 377 157,92	-1 544 018,69 -4,18%
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 382,40	792 437,93	25 031,00	-767 406,93 -96,84%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 382,40	792 437,93	25 031,00	-767 406,93 -96,84%
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	2 263 462,73	2 263 462,73
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 943 639,23	37 713 614,54	37 665 651,65	-47 962,89 -0,13%

Les atténuations de charges (chapitre 013) 160 000,00 €

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en baisse pour l'exercice 2021 (- 200 000 €).

Il s'agit d'une part du remboursement, dans le cadre de notre contrat d'assurances, des dépenses de personnel supportées par la ville durant les absences justifiées des agents pour un montant total de 110 000 €.

Il s'agit d'autre part du rabais appliqué par le titulaire du marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie. Il est prévu que des rabais sont appliqués à la fois sur le volume des commandes et sur le montant des travaux payés annuellement. Ce montant est estimé à 50 000 € pour la période 2020-2021.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) 3 814 653,00 €

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en hausse de 260 862 € par rapport au BP 2020.

Il s'agit :

- des recettes scolaires (cantine, études, classes) : 1 107 000 €
- des recettes des accueils de loisir : 400 000 €
- des recettes des crèches : 284 400 €
- des recettes de l'école municipale des arts : 214 590 €

La Ville perçoit également :

- le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes et par le CCAS pour 898 840 €
- les droits de stationnement payant estimés à 200 000 €
- les droits de voirie pour 183 350 €

Les recettes fiscales (chapitre 73) 25 533 638,00 €

Ce chapitre est en forte baisse (- 1 567 942 €) compte tenu du transfert de la TEOM à l'EPT.

Il convient également de déduire de ce montant les dépenses inscrites au chapitre 014 « atténuations de produits » mentionnées auparavant. La Ville percevra effectivement **23 625 400 €**.

- Les impôts dits « ménages » : 19 822 372 €**

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la Ville ne perçoit directement plus que la taxe foncière, dont le montant est réévalué, car il intègre la taxe foncière jusqu'ici versée au département, augmentée d'un coefficient correcteur.

Pour la sixième année consécutive, la Ville n'augmentera pas ses taux de taxes foncières sur le bâti (26,92 %) et sur le non bâti (36,27 %).

A ce jour, les bases n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. C'est donc le montant définitif

perçu en 2020 qui a été inscrit. Il pourra être modifié par décision modificative.

- **L'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris**

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM.

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts.

	Montant inscrit
CVAE	577 321,00 €
CFE	974 968,00 €
IFER	16 340,00 €
TASCOM	65 843,00 €
TAFNB	1 939,00 €
Dotation de la compensation de la part salaire (DCPS)	1 955 558,00 €
Rôles supplémentaires	301 446,00 €
Transfert de charges CLECT	- 2 250,00 €
TOTAL	3 891 265,00 €

- **Les autres recettes fiscales :**

La Ville prévoit de recevoir également :

- les droits de mutation : 1 540 000 €

Ce montant est en forte hausse par rapport au BP 2020 dans lequel n'était inscrit qu'une recette de 975 000 € qui avait été ajustée par décision modificative (+ 160 000 €).

- la taxe sur l'électricité : 280 000 €

Enfin, la commune ne perçoit plus la TEOM qui représentait en 2020 une recette de 2 115 269 €. De même, la taxe locale sur la publicité extérieure a été supprimée en 2019 et n'a donc pas été inscrite au budget 2021.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 5 520 231,92 €

Ce chapitre est en légère hausse (+ 43 682 €) et comprend les recettes suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement : 2 684 099 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant 2020 qui a été inscrit)

- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : 101 561 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant 2020 qui a été inscrit)
- La dotation nationale de péréquation : 128 368 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant 2020 qui a été inscrit)
- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'État à certains contribuables : 663 689 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant 2020 qui a été inscrit)
- Le Fonds de Compensation pour la TVA : 100 000 €

Réservé jusqu'en 2015 aux seules dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA a été étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

- Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales : 1 799 214 €

Grâce à plusieurs conventions passées, nous attendons plusieurs subventions de la CAF pour les services de la petite enfance, des accueils de loisirs et des activités pour les jeunes.

- Les autres subventions et participations

D'autres subventions sont prévues, par exemple : dotation pour l'organisation des élections (10 600 €), dotation pour les titres sécurisés (20 710 €) etc.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	348 635,00 €
--	---------------------

Les recettes issues de ce chapitre sont en baisse de 77 850 €.

Elles correspondent notamment :

- aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par la Résidence Jaurès (134 000 €), par les locataires du Rocher fleuri et des boxes (55 000 €), par les occupants des places du parking des Canadiens (23 000 €) et de la boutique éphémère (13 000 €)
- aux locations des salles municipales : 17 000 €
- à la redevance versée par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris (64 000 €).

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042)	25 031,00 €
--	--------------------

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement perçues. Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement (chapitre 040).

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	2 263 462,73 €
--	-----------------------

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la Ville a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2020 et affecté une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Le solde reste donc sur la section de fonctionnement comme une recette.

En conclusion, la section de fonctionnement dégage en 2021 une capacité d'autofinancement prévisionnelle¹ de 6 351 249,96 € au profit de la section d'investissement.

¹ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 18 621 893,15 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2021	Budget 2021	variation BP 2021/BP2020	
	BP+RC+DM	BP+RC+DM	Propositions	Reports	Total	montants	en %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 149 601,56	992 964,47	1 013 120,00	285 254,09	1 298 374,09	305 409,62	30,76%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 624 772,40	491 763,60	604 163,20	162 009,38	766 172,58	274 408,98	55,80%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 219 146,72	5 043 134,02	6 445 262,45	1 211 617,90	7 656 880,35	2 613 746,33	51,83%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 907 826,69	4 186 346,10	922 000,00	2 641 089,70	3 563 089,70	-623 256,40	-14,89%
160025 - GUICHET UNIQUE	3 285 229,84	308 653,38	101 625,23	0,00	101 625,23	-207 028,15	-67,07%
160026 - ACCESSIBILITE	115 019,00	163 574,59	417 087,24	0,00	417 087,24	253 512,65	154,98%
160027 - STADE GARCHERY	104 157,82	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses d'équipement	26 405 754,03	11 186 436,16	9 503 258,12	4 299 971,07	13 803 229,19	2 616 793,03	23,39%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 276 362,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 339 197,42	2 474 828,98	2 608 886,59	0,00	2 608 886,59	134 057,61	5,42%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 836,00	10 050,00	10 050,00	0,00	10 050,00	0,00	0,00%
Total des dépenses financières	3 625 395,42	2 484 878,98	2 618 936,59	0,00	2 618 936,59	134 057,61	5,39%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	4 140,85	4 000,00	0,00	4 000,00	-140,85	-3,40%
Total des dépenses réelles	30 031 149,45	13 675 455,99	12 126 194,71	4 299 971,07	16 426 165,78	2 750 709,79	20,11%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	5 382,40	792 437,93	25 031,00	0,00	25 031,00	-767 406,93	-96,84%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 241 869,02	1 960 962,08	1 690 329,75	0,00	1 690 329,75	-270 632,33	-13,80%
Total des dépenses d'ordre	1 247 251,42	2 753 400,01	1 715 360,75	0,00	1 715 360,75	-1 038 039,26	-37,70%
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	1 129 951,77	480 366,62	0,00	480 366,62	-649 585,15	-57,49%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 278 400,87	17 558 807,77	14 321 922,08	4 299 971,07	18 621 893,15	1 063 085,38	6,05%

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations 1 298 374,09 €

Ce chapitre comprend un montant de 1 013 120 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 285 254,09 € de restes à réaliser de l'année 2020.

Parmi ces nouvelles dépenses inscrites, on peut noter :

- la réalisation d'études pour des travaux dans les écoles, notamment l'école Palissy (450 000 €)
- les frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour le nouveau Centre technique municipal (100 000 €), le stade Garchery (100 000 €) et les travaux de voirie (88 000 €)
- les logiciels : 209 500 €

Parmi les restes à réaliser 2020, il y a :

- les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux de l'impasse Brétigny : 104 855 €
- les frais de maîtrise d'œuvre du Jardin Jacques Chirac : 34 265 €
- les études avant travaux de l'école Fontaine : 29 795 €
- les études avant travaux de voirie : 66 096 €

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) 766 172,58 €

En complément des investissements réalisés par la Commune, le budget prévoit le versement de subventions d'investissement pour un montant de 604 163,20 € (auquel il convient d'ajouter 162 009,38 € de reports de 2020), destinées notamment au financement des dépenses suivantes :

- la subvention pour l'association Aviron Marne Joinville : 250 000 €
- les équipements publics de la ZAC des Hauts de Joinville : 215 163,20 €, auquel on ajoute les reports de 137 708 € de 2020

- la subvention à la Brigade des sapeurs-pompiers pour l'achat de mobilier et la construction de casernes : 58 000 € , auquel on ajoute les 24 301 € reportés de 2020
- l'acquisition de vélos à assistance électriques par les particuliers Joinvillais pour 50 000 €
- la poursuite du programme de subventionnement des lits en EHPAD de la Résidence Abbaye des Bords de Marne pour 31 000 €

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) – hors opérations **7 656 880,35 €**

Ce chapitre comprend un montant de 6 445 262,45 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 1 211 617,90 € de restes à réaliser de l'année 2020.

	reports	propositions 2021	total budget 2021
Batiments publics	319 552	2 033 968	2 353 520
Travaux Hôtel de Ville (parking, électricité, locaux)	143 373	266 000	409 373
Travaux ascenseur Fanac	24 980	70 000	94 980
Travaux école maternelle Fontaine (et cour)		570 000	570 000
Travaux école S. Veil (végétalisation cour et toiles)		95 000	95 000
Travaux école E. Voisin (escalier et sanitaires)		81 000	81 000
Travaux école élém Polangis (rideaux, portes ext, SSI)		156 000	156 000
Equipements cantines scolaires	83 140	97 000	180 140
Travaux anti-intrusion dans les écoles		149 000	149 000
Autres travaux et mobilier dans les écoles	20 594	192 000	212 594
Travaux et mobilier dans les crèches	9 096	118 968	128 064
Travaux et équipements Scène	1 800	69 000	70 800
Travaux et matériel Gymnase Lecuirot		89 500	89 500
Autres travaux	36 569	80 500	117 069
Equipements	521 863	973 512	1 495 375
Matériel informatique	17 308	468 000	485 308
Matériel roulant (voitures, utilitaires, vélos...)	474 479	301 000	775 479
Equipement et mobilier des services municipaux	30 076	204 512	234 588
Voiries et espaces publics	370 203	1 737 782	2 107 985
Extension vidéoprotection + CSU	112 333	385 355	497 688
Travaux de voirie et réseaux	142 967	850 314	993 281
Travaux d'espaces verts et jeux	4 387	96 000	100 387
Travaux pour éclairage public	60 289	390 613	450 902
Travaux au stade	50 227	15 500	65 727
Acquisitions foncières	-	1 700 000	1 700 000
Acquisition Terrain Egalité	-	1 700 000	1 700 000
TOTAL	1 211 618	6 445 262	7 656 880

Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations **3 563 089,70 €**

Ce chapitre comprend un montant de 922 000 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 2 641 089,70 € de restes à réaliser de l'année 2020.

Il s'agit notamment :

- des travaux du jardin du centre ville Jacques Chirac : 162 000 € auquel on ajoute les 2 021 698 € de reports de 2020

- du cimetière paysager : 75 000 €
- des travaux de voirie impasse Brétigny : 385 000 €
- des travaux de la passerelle La belle équipe : 300 000 €
- de la fin des travaux villa de l'Etoile : reports de 246 535 €
- de la fin des travaux quai de la marne : reports de 214 118 €

Pour information, il est précisé que seuls sont inscrits dans ce chapitre les travaux qui sont susceptibles de durer au-delà du 31 décembre de l'année.

Les opérations spécifiques

Comme les années précédentes, une partie des dépenses d'investissement est isolée dans des « opérations » budgétaires afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation habituelle par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Opération « Guichet unique de l'Hôtel de Ville » (n°160025) 101 625,23 €

En 2021 est inscrit le solde de l'opération pour payer les dernières factures.

- Opération « Travaux Agenda Accessibilité Programmée » (n°160026) 417 087,24 €

Une nouvelle enveloppe est inscrite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Le remboursement du capital de la dette (Chapitre 16) 2 608 886,59 €

Ce chapitre intègre des dépenses suivantes :

- Le remboursement des emprunts (en capital) : 1 741 834,66 €.
- Le remboursement partiel de l'emprunt à crédit renouvelable : 209 583,18 €

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir également les crédits nécessaires à la mobilisation de cet emprunt à court terme, qui permettrait de faire des tirages et des remboursements tout au long de l'année. Ce montant correspond au maximum disponible (657 467,75 €) et est également inscrit en recettes d'investissement.

Les autres immobilisations financières (Chapitre 27) 10 050,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de cautions.

Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45) 4 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

Opérations d'ordre (chapitre 040) 25 031,00 €

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

1 690 329,75 €

Dans ce chapitre sont inscrites des prévisions budgétaires qui ont leur pendant en recettes d'investissement. Il est donc financièrement neutre.

Il s'agit :

- des écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16 : 657 467,75 €

- des écritures de transfert des comptes 2031 et 2033 vers leurs comptes d'affectation définitifs : 1 032 862 €.

Le résultat d'investissement reporté (compte 001)

480 366,62 €

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la Ville a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2020 et notamment le déficit de la section d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2021	Budget 2021	variation BP 2021/BP2020	
	BP+RC+DM	BP+RC+DM	Propositions	Reports	Total	montants	en %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 624 904,42	1 374 574,41	179 477,00	900 919,59	1 080 396,59	-294 177,82	-21,40%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 644 059,50	3 399 303,29	657 467,75	0,00	657 467,75	-2 741 835,54	-80,66%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	1 370,02	0,00	0,00	0,00	-1 370,02	-100,00%
<i>Total des recettes d'équipement</i>	<i>15 268 963,92</i>	<i>4 775 247,72</i>	<i>836 944,75</i>	<i>900 919,59</i>	<i>1 737 864,34</i>	<i>-3 037 383,38</i>	<i>-63,61%</i>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 500 559,00	2 440 000,00	870 000,00	2 180 150,00	3 050 150,00	610 150,00	25,01%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 420 000,00	0,00	4 062 000,00	0,00	4 062 000,00	4 062 000,00	
<i>Total des recettes financières</i>	<i>4 922 559,00</i>	<i>2 442 000,00</i>	<i>4 934 000,00</i>	<i>2 180 150,00</i>	<i>7 114 150,00</i>	<i>4 672 150,00</i>	<i>191,32%</i>
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
<i>Total des recettes réelles</i>	<i>20 191 522,92</i>	<i>7 217 247,72</i>	<i>5 774 944,75</i>	<i>3 081 069,59</i>	<i>8 856 014,34</i>	<i>1 638 766,62</i>	<i>22,71%</i>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 359 468,69	1 555 563,54	3 711 132,96	0,00	3 711 132,96	2 155 569,42	138,57%
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 877 184,04	2 595 703,54	2 665 148,00	0,00	2 665 148,00	69 444,46	2,68%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 049 947,42	1 760 404,01	1 690 329,75	0,00	1 690 329,75	-70 074,26	-3,98%
<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>5 286 600,15</i>	<i>5 911 671,09</i>	<i>8 066 610,71</i>	<i>0,00</i>	<i>8 066 610,71</i>	<i>2 154 939,62</i>	<i>36,45%</i>
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	5 245 239,40	4 429 888,96	1 699 268,10	0,00	1 699 268,10	-2 730 620,86	-61,64%
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	555 038,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 278 400,87	17 558 807,77	15 540 823,56	3 081 069,59	18 621 893,15	1 063 085,38	6,05%

Les subventions d'investissement (chapitre 13)

1 080 396,59 €

Ce chapitre comprend 179 477 € de recettes nouvelles, ainsi que 900 919,59 € au titre des restes à réaliser de 2020.

Les recettes inscrites pour l'année 2021 sont :

- la participation d'Eiffage pour le jardin de l'Îlot D : 153 197 €
- le bonus écologique pour l'achat de quatre véhicules électriques : 24 000 €
- la subvention de l'État pour de nouvelles urnes : 2 280 €

Il reste un montant élevé de subventions à percevoir, notamment :

- de l'Etat pour la rénovation du Stade JP Garchery (60 000 €),
- de la CAF pour l'équipement de l'école Simone Veil (126 652 €),
- de la Région et du Département pour les travaux Rue de Paris (174 330 €)
- du Département pour les travaux du jardin de l'Ilot D (292 401 €)
- du SIPPEREC pour la rénovation de l'éclairage public (36 117 €)
- de l'État pour la DETR 2020 : 48 070 €

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	657 467,75 €
--	---------------------

Il s'agit uniquement des écritures liées à l'éventuel remboursement de l'emprunt revolving, dont le capital restant dû s'élève à 657 467,75 €, également inscrit en dépense d'investissement au chapitre 16 et aux chapitres 041.

En effet, aucun nouvel emprunt n'est nécessaire en 2021.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068)	3 050 150,00 €
--	-----------------------

Ce chapitre regroupe :

- le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : 770 000 € au titre des dépenses de l'année 2020, auquel on doit ajouter le FCVTA reporté de 2020 au titre des dépenses 2019 (2 180 150 €)
- Les taxes d'aménagement : 100 000 €. Difficile à estimer, ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année, selon les permis de construire délivrés.

Les autres immobilisations financières (Chapitre 27)	2 000,00 €
---	-------------------

Ce chapitre prévoit l'éventuel remboursement de cautions.

Les produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024)	4 062 000,00 €
---	-----------------------

Plusieurs cessions sont prévues en 2021 :

- la parcelle dite du Rocher fleuri : 1 900 000 €
- les parcelles rue de l'Egalité : 1 730 000 €
- le bâtiment rue du 42ème de ligne : 432 000 €

Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45)	4 000,00 €
--	-------------------

Pendant du chapitre inscrit en dépenses d'investissement, ce chapitre prévoit le remboursement par un tiers des travaux que la Ville serait amenée à réaliser à sa place (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021)	3 711 132,96 €
---	-----------------------

C'est le pendant budgétaire du compte 023.

Opérations d'ordre (chapitre 040)	2 665 148,00 €
--	-----------------------

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)	1 690 329,75 €
--	-----------------------

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses d'investissement (041).

L'excédent de fonctionnement 2020 (compte 1068)	1 699 268,10 €
--	-----------------------

Grâce aux délibérations précédentes relatives à la reprise anticipée des résultats 2020 et de leur affectation, le budget 2021 intègre une partie de l'excédent de la section de fonctionnement réalisé en 2020.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal pour l'exercice 2021.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2021 avec reprise anticipée des résultats 2020 - Note de présentation annexée au BP 2021

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 01/04/2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	22	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	8	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er} : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 56 287 544,80 €
- en dépenses : 56 287 544,80 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 37 665 651,65 €
- en section d'investissement : 18 621 893,15 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 16/04/2021

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15/04/2021 A Joinville-le-Pont le

21 AVR. 2021



